

> Editorial



Madame, Monsieur,
Chers Adhérents,

Depuis plusieurs années le département de la Somme est le théâtre de nombreux projets ambitieux qui prennent appui sur un patrimoine naturel hors du commun, notre cadre de vie. Valorisation des paysages et préservation de la biodiversité se déclinent à travers des politiques publiques telles que la labellisation RAMSAR des vallées de la Somme et de l'Avre, le projet Vallée de Somme, Vallée idéale porté par le Département, le Plan Paysage du PETR cœur des Hauts-de-France ou encore la création du Parc Naturel Baie de Somme Picardie Maritime en 2020. Observer le paysage nous permet de mieux comprendre les évolutions de notre société, ses dynamiques naturelles, économiques et sociales. La biodiversité et la nature ne se situent pas à côté de nous, nous en faisons partie intégrante. Chacune et chacun d'entre nous, faune et flore ont besoin d'un environnement sain pour s'épanouir. La qualité de l'eau constitue également un enjeu vital dans le cadre du dérèglement climatique.

A travers ce Trait d'Union, nous avons souhaité rappeler qu'au-delà des lois et des politiques publiques, des réflexions et des projets de qualité sont portés à l'échelle de la commune par des élus de proximité au bénéfice de l'amélioration du cadre de vie de leurs habitants.

A chaque fois, en amont, le CAUE à travers ses conseils a pu contribuer à la réalisation de ces projets. C'est sans aucun doute, tout le sens du travail de notre institution.

Je vous souhaite une très bonne lecture.

Isabelle de Waziers,
Présidente du CAUE de la Somme

AMENAGEMENT ET BIODIVERSITE

Les communes, forces vives du territoire !

PAYSAGE ET BIODIVERSITE

Depuis la loi « paysage » en 1993, puis à travers les atlas de paysage ou encore la loi pour la reconquête de la nature, de la biodiversité et des paysages en 2016 qui ont vocation à être déclinés au sein des documents d'urbanisme, la notion même de paysage a peu à peu pris une « consistance juridique ». Pour autant, la Convention européenne du paysage rappelle également en 2000 que la notion de paysage reste attachée à tout ce qui compose l'identité et la vie d'un territoire.

Parallèlement, le paysage et la proximité avec la nature sont appréhendés et appréciés au quotidien par l'ensemble des habitants du territoire. Arbres, haies, prairies, mares et cours d'eau constituent des ressources précieuses sur lesquelles peuvent se développer bon nombre de projets à l'échelle du grand territoire mais aussi à l'échelle de la commune.

Ce Trait d'Union présente des démarches qui pourraient voir le jour dans chacune des communes de la Somme. Les maires qui ont souhaité témoigner dans notre publication le démontrent avec enthousiasme et nous rappellent que ces projets ont favorisé les rencontres et le bien-être des habitants.

Les paysagistes concepteurs ont vocation à permettre à ces projets d'aboutir.



Le « Parc du Marais » dont il est question dans ce Trait d'Union illustre la reconversion d'un espace agricole en parc public. Le projet, au-delà de son aspect social, a permis un rééquilibrage du milieu naturel, la reconstitution de la biodiversité naturelle d'un milieu humide que l'exploitation agricole avait contenu de nombreuses années.

Sommaire

- 1 Aménagement et biodiversité - Les communes forces vives du territoire
- 2 Préserver le sol, c'est agir dans les sens de la nature
- 3 Clés de réussite d'un projet de paysage
- 4 L'info du Centre de ressources

Les documents de planification et la réglementation évoquent de plus en plus les questions de la préservation des sols et la renaturation des sites artificialisés.

Protéger les sols c'est protéger leur structure et leur composition pour leur garantir la capacité à fonctionner, pour soutenir la productivité des plantes et des animaux, maintenir ou améliorer la qualité de l'eau et de l'air.

Que ce soit en zone urbaine ou en zone rurale, la sur-exploitation des sols et la suppression progressive du couvert végétal ont provoqué leur lessivage. Les phénomènes d'inondation et d'érosion nuisent à la qualité des sols.

La création et la préservation des structures telles que les haies, les prairies, les talus et la création de noues, la suppression des bordurages,

la désimpermeabilisation des surfaces sont autant d'actions qui assurent la protection des sols par la maîtrise de l'eau, tout en réintroduisant de la biodiversité.

Le projet de paysage questionnera systématiquement le cheminement de l'eau, la place du végétal, sa gestion, sa fonction et les interactions humaines avec leur environnement.

La renaturation à l'heure du changement climatique. Si la réintroduction des végétaux dans les communes est nécessaire (création d'îlots de fraîcheur, constitution de cortèges végétaux intégrant la « trame verte », amélioration du cadre de vie...), il faut être attentif au moment de leur choix car ils peuvent ne pas être adaptés aux conditions climatiques ou au contexte.

Les périodes de sécheresse se succèdent et modifient les besoins hydriques des végétaux, ce qui entraîne des dépenses en énergie (arrosage renforcé) et des besoins en main d'œuvre supplémentaire. Les nouvelles plantations doivent être réalisées en connaissance de cause.

Les pépiniéristes de la région travaillent à la production de végétaux « non exotiques » qui sauront s'adapter aux conditions et à vos envies. N'hésitez pas à les rencontrer.

Les pépiniéristes Chombart - Hombleux (80)



Elaborer un bon diagnostic : l'analyse d'une démarche paysagère est pertinente par sa transversalité. Elle regarde l'histoire d'un lieu, sa géographie, les populations. Elle permet ainsi de comprendre les enjeux propres à un territoire, de mieux appréhender les transformations nécessaires, sur des échelles et des temporalités adaptées et d'élaborer des objectifs de qualité paysagère et de bien-être du vivant.

Savoir travailler en équipe : quel que soit le site d'intervention, il est indispensable d'être attentif aux attentes des techniciens et employés qui œuvrent pour l'entretien des espaces communaux. **Leur expérience de terrain** oriente souvent les changements dans la gestion des espaces.

Savoir expliquer : transformer un paysage c'est **changer les habitudes**. Les formes associées au paysage de la Somme et celles associées aux usages (transports, loisirs, culture) sont ancrées dans l'imaginaire collectif. La suppression de places de stationnement, la débitumisation de certains espaces, l'arrêt des tontes systématiques sont autant d'actes anodins qui ont un impact sur notre cadre de vie et sur l'environnement mais peuvent susciter le rejet et créer de l'incompréhension.

Les phases de **concertation** et de **pédagogie** sont indispensables avant, pendant et après les transformations réalisées.

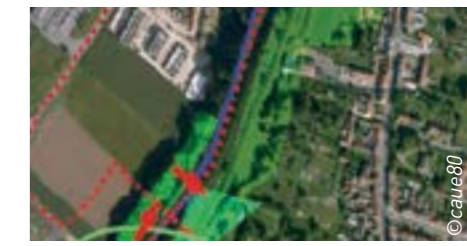
S'entourer de bons professionnels : un projet paysager ne s'improvise pas et nécessite l'intervention de plusieurs

corps de métiers.

Les **paysagistes concepteurs** coordonnent et accompagnent les projets de la concertation à la maîtrise d'œuvre.

S'adapter aux enjeux de notre époque : la diversification des essences, en privilégiant l'utilisation de végétaux peu gourmands en eau, adaptés aux milieux et contextes paysagers font partie de ce que l'on nomme la **gestion différenciée**.

Schéma d'orientation - CAUE80 - en amont du choix de la maîtrise d'œuvre en 2011



Agir pour la nature : offrir de nouveaux usages aux habitants...



Régis SINOQUET, Maire de Crouy-Saint-Pierre
«...transmettre aux jeunes générations et susciter la curiosité...»

En quelques années de mandat, quels sont les aménagements paysagers que vous avez réalisés ? A qui s'adressent-ils ?

Un premier verger constitué de pommiers de variétés anciennes a été créé en 2015 au lieu-dit « le Voyeul » sur une parcelle où avaient été plantés une vingtaine d'années plus tôt des peupliers qui, arrivés en fin de vie, devaient être abattus. Concomitamment, quelques pommiers ont été plantés sur un terrain « nu » situé à l'arrière de la mairie-annexe de Saint-Pierre à Gouy (village associé à Crouy). Plus récemment, à l'automne 2021, un second espace, vide de végétation a été arboré en accompagnement d'aménagements intergénérationnels ; aire de jeux pour les petits, tables et bancs pour les familles, petits équipements sportifs et très prochainement quelques accessoires d'un parcours de santé.

Pourquoi avoir choisi de créer des vergers et de quelles aides avez-vous pu bénéficier ?

Pommiers, poiriers, noyers symbolisent idéalement la vie à la campagne et sont caractéristiques de l'identité de notre territoire rural. Nous avons voulu en installer pour les transmettre à la jeune génération mais aussi pour qu'ils suscitent à certaines occasions un but de promenade, un temps de cueillette, un cliché photographique...

Le CAUE nous a accompagné pour la conception du projet. Le soutien financier de la Région : **plan « 1 million d'arbres en Hauts-de-France »** et le Département de la Somme :

fonds d'appui aux communes nous ont permis de financer l'achat du mobilier et des végétaux qui ont été plantés avec les enfants du village.

Quels sont les retours des habitants ?

Très positifs pour la plupart et les lieux sont très fréquentés malgré nos craintes initiales (l'espace public est en périphérie de bourg). L'espace de loisirs intergénérationnel rue Robert Pecquet suscite un réel engouement. Les plantations s'y développent merveilleusement bien. La faune et la flore se sont bien installées, autour de l'hôtel à insectes qui joue son rôle. Le verger conservatoire du Voyeul produit désormais de beaux fruits que les administrés ont pu aller ramasser. Une cueillette participative sera organisée à l'automne 2023.



Crouy-Saint-Pierre (340 habitants) Communauté de Communes Nièvre et Somme - Espace intergénérationnel, ludique, sportif et pédagogique (2021)
Réalisation : commune de Crouy-Saint-Pierre - Equipement « Renov-sport »

...faciliter les déplacements, créer la rencontre...



Franck DARRAGON, Maire de Salouël
«...durant la période du premier confinement, l'expression de « poumon vert » prenait tout son sens...»

En 2011, Barbara POMPILI alors députée de la Somme inaugurait le nouveau « poumon vert » de Salouël qui est devenu un lieu incontournable pour les Salouaisiens. Comment ce parc est-il né ?

A la base de ce projet, il y a eu une opportunité foncière et une envie de créer un espace ludique et sportif. La parcelle se trouvait à moins de 500 mètres d'équipements sportifs communaux, de quartiers résidentiels (lotissements récents et ville ancienne) ainsi que les principaux axes de communication qui traversent la commune du Nord vers le Sud. En plus de cela, la nature-même du site constituait un atout majeur : la peupleraie se situait dans l'ancien lit de la Selle, la suppression de l'activité de populiculture avait fait **renaître une biodiversité typique des milieux humides** que l'activité agricole avait « empêché ».

Quelles étaient les ambitions de projet exprimées par la commune au paysagiste et la traduction de celles-ci ?

La peupleraie était une barrière « naturelle » entre le centre ancien de la commune et les quartiers périphériques construits le long de la RD138. Elle est devenue aujourd'hui une « plaque tournante » permettant de relier par des moyens doux les quartiers et les hommes dans toutes les directions. Le paysagiste nous a proposé un projet dans lequel l'eau est sublimée et devient propice à l'émerveillement, au jeu, à la découverte comme nous l'avions envisagé. Cela a impliqué un remodelage du terrain. La difficulté était de changer les

habitudes dans les usages de certains qui pouvaient voir d'un mauvais œil l'arrivée d'un espace « public » ouvert à l'arrière de leurs habitations. Un soin particulier a dû être apporté dans le traitement paysager des zones de contact avec les quartiers périphériques et dans son épaisseur.

Avec le recul, le parc semble être devenu un nouveau quartier de la ville. Quel bilan pouvez-vous faire ?

Durant la période du Covid, le parc ne désertait pas et l'expression de « poumon vert » a pris tout son sens. Le parc s'adresse à tout le monde et peut encore évoluer dans son « utilisation ». D'une peupleraie, le terrain est devenu une zone sportive, un lieu de promenade, un espace pédagogique et depuis peu un support de créations artistiques. Le projet a contribué à l'obtention de plusieurs labels de qualité (VVF et label « bien-être » pour le centre d'accueil de loisirs).



Salouël (3918 habitants) Communauté d'agglomération d'Amiens Métropole - « Parc du Marais », 2011 (3 Ha) - Conseil : CAUE80 - Maître d'œuvre : Agence Noyon paysage - Equipements et végétaux : Terspective.

...et requalifier le paysage patrimonial



Guy TAECK, Maire de Favières

«...la santé, l'économie des ressources et l'accessibilité faisaient partie de nos préoccupations...»

10 ans après les transformations, le cimetière de votre village a obtenu le titre du « plus beau cimetière des Hauts-de-France » par le CRT*. Qu'est-ce qui vous a poussé à agir sur cet espace public connu comme étant un espace « sensible » ?

La re-végétalisation du cimetière de la commune a démarré il y a 11 ans alors que la réglementation concernant l'usage des produits phytosanitaires et l'accessibilité des espaces ouverts au public évoluaient**. A l'époque, le cimetière était entièrement gravillonné et représentait une charge de travail considérable ! De longs échanges informels et réguliers avec les habitants ont permis la mise en place d'une **gestion différenciée** des espaces. Le cimetière est un lieu de promenade, de recueillement, un musée des savoir-faire qu'il nous tenait à cœur de mettre en valeur mais le respect de l'environnement, la santé, l'économie des ressources et l'accessibilité faisaient également partie de nos préoccupations.



Favières (462 habitants) Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre - Réalisation : Commune de Favières - Financement : Agence de l'eau.

Concrètement, quelles actions ont été menées ?

Le travail a démarré sur une première allée « pilote » le long de l'église : des plaques amovibles y ont été posées pour permettre le passage de fauteuils roulants. Une fois l'idée du changement intégrée, le dispositif a été élargi à l'ensemble des allées. Le reste des surfaces (contre-allées, espaces résiduels, pieds de murs) sont « revenus » à la nature.

Quel constat pouvez-vous tirer de cette action ?

Les habitants se sont très vite adaptés et apprécient le visage plus « naturel » que revêt le cimetière en adéquation avec son contexte paysager si particulier. Le projet a été **financé par l'Agence de l'eau**. Le CRT et d'autres structures de professionnels de l'environnement nous ont apporté une reconnaissance qui nous a encouragé à poursuivre nos initiatives. Ainsi un espace intergénérationnel a été créé sur une friche qui était un ancien stade de foot. Un verger et un potager communal y ont été installés. L'espace est entretenu par le biais de la gestion différenciée et permaculture. Soucieux de la consommation d'énergie, nous avons réglementé l'éclairage public.

*CRT: Comité Régional du Tourisme des Hauts-de-France.

**loi Labbé et loi sur l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public et Installations Ouvertes au Public.

L'info du Centre de ressources

Le Centre de ressources du CAUE 80 offre un accès documentaire de plus de 19 000 références (possibilité d'emprunt) : ouvrages, guides, études, revues.

Catalogue : www.caue80-ressources.fr / Actualités : www.caue80.fr



Jardins de pluie
Une dimension écologique et paysagère de l'aménagement

Ouvrage disponible au CAUE
A télécharger sur le site du CEREMA : www.cerema.fr



Guide de la gestion différenciée des espaces verts des communes de l'Oise

Guide disponible au CAUE
A télécharger sur le site du CAUE60 : www.caue60.com



Palette végétale de la Somme
Guide disponible au CAUE
A télécharger sur notre site : www.caue80.fr

Quelques structures partenaires d'aide aux communes :

- FFP: Fédération Française du Paysage
<https://www.f-f-p.org/>
- UNEP: Union Nationale des Entreprises du Paysage
<https://www.lesentreprisesdupaysage.fr/>
- ADOPTA: Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales
<https://adopta.fr/>
- CPIE: Centres Permanents d'Initiatives à l'Environnement
<https://www.somme-nature.fr/cpie-vallee-de-somme>
- CBNBL: Conservatoire Botanique National de Bailleul
<https://www.cbnbl.org/>
- PICARDIE NATURE: Association régionale de protection de la Nature et de l'Environnement membre de France Nature Environnement
<http://www.picardie-nature.org/>
- Groupe « Mares »: réunion des acteurs travaillant sur la protection, la gestion et la mise en valeur pédagogique des mares et plus largement des zones humides

Rédaction : Grégory Villain, Directeur ; Chloé Bonder, Paysagiste Conseiller
Maquette : Emmanuelle Carlier ; Ressources documentaires : Julien Grisot

© CAUE de la Somme - Novembre 2022

avec le soutien de

